



**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 496 255\$ et des recettes fixes de compensation au montant de 154 821\$. Une taxe à l'évaluation ainsi que les tarifs de compensation pour les services de cueillette des matières résiduelles, ainsi que pour le service d'aqueduc et d'égout, la licence de chien et le service d'inspection et ramonage de cheminée et la vidange des fosses septiques fixée par le règlement 2021-06.

**3. 2021-279**

**Adoption du plan triennal d'immobilisation.**

Il est proposé par Monsieur René Dagenais et appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

Année 2022 : réfection ponceau du 4<sup>e</sup> rang Ouest .....100 000\$  
Année 2023 : réfection du 5<sup>e</sup> rang Ouest .....150 000\$  
Année 2024 : équipement soufflage .....75 000\$

**4. 2021-280**

**Fermeture de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau déclare la fermeture de l'assemblée à 19h35

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.**  
**greffière-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, tenue en ZOOM et enregistrement audio à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire